

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 MAI 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Acquisition de parcelles
SEMAGER et de droits
s'y rattachant**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 mai 2016
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 13 mai 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 mai 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille seize, le 12 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 mai deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOUX
Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame PEUGNET à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur MIGEON à Madame de CIDRAC
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame ANDRÉ

N° DE DOSSIER : 16 D 10

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES SEMAGER ET DE DROITS S'Y RATTACHANT

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La SEMAGER, en qualité de propriétaire d'un bien cadastré AT 875 et AT 1171 sis 55, rue Saint Léger, a contracté sur ce bien le 1^{er} janvier 1986, avec la SA HLM EMMAUS, un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans pour la construction d'une maison d'habitation comprenant deux logements destinés à accueillir des familles en difficulté.

Ce bail a été conclu moyennant un loyer annuel de 1 franc capitalisé et payé lors de la signature. Son expiration fixée au 1er janvier 2051, il est prévu qu'à cette date les constructions réalisées par le preneur reviennent de droit au bailleur, à savoir la SEMAGER.

Dans la poursuite de la démarche de liquidation de la SEMAGER engagée par son Conseil d'Administration, il a été décidé de procéder à la cession des derniers actifs de la société.

Par courrier en date du 30 mars 2016, la société SA EMMAUS HABITAT n'a pas souhaité se porter acquéreur des parcelles. En conséquence, la SEMAGER l'a informée par courrier du 20 avril 2016 que les parcelles et les droits qui s'y rattachent allaient être proposés à la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

La SEMAGER, conformément à la décision de son Conseil d'Administration du 14 mai 2013, a sollicité la Ville par courrier du 21 avril 2016 pour lui proposer la cession de ces parcelles et des droits s'y rattachant à l'euro symbolique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider l'acquisition du terrain d'assiette du bail et des droits qui y sont attachés à l'euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE votant contre, Monsieur LAMY, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY (procuration à Monsieur LAMY), Monsieur PERICARD, Madame DUMONT, Monsieur CAMASSES ne prenant pas part au vote,

DECIDE l'acquisition par la Ville du bien cadastré AT 875 (533m²) et AT 1171 (138m²) d'une surface de 671m² ainsi que des droits qui s'y rattachent à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a vertical line that extends from the text below.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye